

PROVINCE DE QUÉBEC36^e LÉGISLATURE1^{re} SESSION

QUÉBEC, LE 3 DÉCEMBRE 1999

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 3 décembre 1999

Aujourd'hui, à quinze heures trente-cinq minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 75 Loi sur les heures d'exploitation de certains établissements le 1^{er} janvier 2000

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.